

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

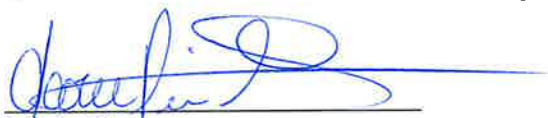
Les membres du Conseil de la municipalité de Plaisance étudieront, lors de la séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le 2 avril 2026, à 18 h 30, à la Place des Aînés sise au 62, rue Saint-Jean Baptiste, à Plaisance, Québec, la demande de dérogation mineure suivante :

Une demande de dérogation mineure a été soumise afin de permettre la subdivision officielle d'un lot à l'intersection des rues St-Isidore et Lalande, ayant pour effet que la future marge de recul arrière du bâtiment principal résidentiel existant sis au 230, rue Principale, serait de 3,86 mètres, alors que selon le règlement de zonage Urb-02-2024, à l'intérieur de la zone 11-M, la marge de recul arrière prescrite au règlement est 6,00 mètres, donc une dérogation de 2,14 mètres.

Emplacement du lot : 230, rue Principale, lot 4 853 511

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 2 avril 2026, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Plaisance ce 17^e jour du mois de mars 2026



Marie-Pier Lalonde-Girard
Directrice générale et Greffière trésorière